

**COMITÉ CONSULTATIF
DE LA LÉGISLATION
ET DE LA RÉGLEMENTATION
FINANCIÈRES**

AVIS N° 2016-106

Le Comité consultatif de la législation et de la réglementation financières,

Vu le code monétaire et financier, notamment ses articles L. 614-2, L. 746-4, L. 756-4 et L. 766-4 ;

Vu le projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 27 octobre 2015 relatif aux ressources financières du fonds de garantie des dépôts et de résolution ;

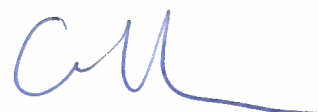
En ayant délibéré lors de sa séance du 8 décembre 2016,

Émet un avis favorable sur le projet d'arrêté susvisé, sous réserve de remplacer, au b du 1° de l'article 1^{er} du projet, les mots : « selon les instructions » par les mots : « conformément aux décisions ».

Fait le 8 décembre 2016.

Pour le Comité consultatif
de la législation et de la réglementation
financières

Le Président,



Corso BAVAGNOLI